



RESEARCH

Le Mauricien français et la Mauricienne francophone

Fredrik Westerlund

Université de la Finlande de l'Est, FI
fredrik.westerlund@uef.fi

Ananda Devi et J.M.G. Le Clézio ont tous deux des liens forts aussi bien avec la France qu'avec l'île Maurice. L'une est pourtant plutôt qualifiée de « mauricienne », tandis que l'autre est plutôt qualifiée de « français ». À l'aide d'une version modifiée des questions posées par Jorge Caldéron dans sa critique du manifeste « Pour une littérature-monde en français », nous explorons les enjeux de l'attribution à ces deux auteurs d'une nationalité perçue plutôt qu'une autre. Nous trouvons que, quoi que l'on pose comme critère, il y a toujours des contre-exemples qui la remettent en question.

Mots-clefs : Ananda Devi; J.M.G. Le Clézio; nationalité; île Maurice

Ananda Devi and J.M.G. Le Clézio have both close connections to France as well as to Mauritius. While the former is rather qualified as a Mauritian author, the latter is rather seen as « French ». In this paper, I explore some mechanisms behind the attribution of a nationality to an author, by using a modified version of Jorge Caldéron's critical questions concerning the « Pour une littérature-monde en français » manifesto. I find that there is no criterion for defining the national identity of an author, that couldn't be questioned by finding counter-examples.

Keywords: Ananda Devi; J.M.G. Le Clézio; nationality; Mauritius

Parmi les principaux épigones des lettres mauriciennes internationalement reconnus et primés figurent Malcolm de Chazal, Jean-Marie Gustave Le Clézio (Prix Nobel de littérature 2008), Edouard Maunick, Ananda Devi, Shenaz Patel et Carl de Souza, pour ne citer qu'eux.
(Chanda 2014)

Introduction

Comment peut-on être français ? est le titre d'un roman notoire de Chahdortt Djavann, paru en 2006. Ce récit d'inspiration autobiographique décrit l'arrivée et l'intégration non sans difficulté d'une jeune Iranienne dans la société française (Djavann 2006). La question concernant la possibilité d'être ou de devenir français évoquée dans le roman est réactualisée quand nous mettons en parallèle deux biographies d'écrivains d'expression française contemporains, tous les deux d'une solide réputation internationale. Le premier auteur étudié est Jean-Marie Gustave Le Clézio, dont la francité fut soulignée davantage après sa consécration par l'Académie suédoise en 2008. L'autre figure littéraire en question est Ananda Devi, qui, selon la quasi-totalité des sources consultées, est « mauricienne ».

Nous avons choisi d'observer de plus près ces deux personnages de la littérature d'expression française en raison de l'identité mauricienne qu'ils assument et manifestent. Leur appartenance nationale respective se concrétise dans le passeport de la république îlienne qu'ils détiennent. Ils sont pourtant arrivés à leur résidence administrative par des péripéties bien différentes : Ananda Devi a reçu la nationalité mauricienne pour y être née avant l'indépendance et y avoir résidé avant de quitter l'île dans les années 1970. La voie à la citoyenneté de Jean-Marie Le Clézio s'est ouverte seulement en 1995, suite à une modification de la loi de

citoyenneté mauricienne selon laquelle peut être accordé le droit du sang à tous les enfants nés hors de l'île de parents citoyens mauriciens ayant résidé sur l'île avant l'indépendance. Avant l'amendement de 1995, seuls les descendants de pères mauriciens avaient ce droit. Seule la mère de l'écrivain remplissait les conditions nécessaires d'être citoyenne mauricienne et d'être née sur l'île.

Même si Le Clézio revendique sa qualification d'écrivain franco-mauricien, et qu'Ananda Devi apprécie certainement d'être considérée comme « mauriciano-française », cette question de l'appartenance ou de la classification n'est pas pourtant l'essentiel pour ces deux auteurs soucieux l'un comme l'autre de raconter des histoires et d'exprimer dans une langue dont ils aiment la richesse d'expression et la musicalité des thèmes à portée universelle.

En co-signant le manifeste « Pour une littérature-monde en français » (Barbery et al.), publié dans *Le Monde* le 15 mars 2007, aussi bien Devi que Le Clézio insistent, avec leurs 42 cosignataires, sur ce qui fédère des écrivains des quatre coins du monde : la langue française. Dans ce qu'ils appellent une « révolution copernicienne », leur objectif consiste en le remplacement de la France et notamment de Paris comme centre des littératures d'expression française par le fait plus abstrait de publier en français. Tout en dénonçant le francocentrisme comme des vestiges du colonialisme, le manifeste reste centré sur le contexte littéraire et les enjeux de publication et de critique hexagonaux. Cela n'abolit pas au demeurant l'origine ou la nationalité assumée par ou attribuée aux signataires du document. Qu'on le veuille ou non, il est très difficile, voire impossible d'échapper à l'étiquetage d'origine : ce fait sociologique subsiste, car il répond à la question identitaire essentielle de la provenance. Un bref survol de la biographie de chaque auteur permettra de dégager des pistes pour répondre à la question de l'origine.

Bref survol biographique

Le deuxième fils de Simone et Raoul Le Clézio, Jean-Marie Gustave, est né à Nice en avril 1940. À l'époque, sa mère vivait à Paris avec ses propres parents, et son premier fils, le frère aîné de Jean-Marie. Son père était en poste comme médecin militaire à Ogoja, au Nigéria, sous l'administration britannique. Dans ce contexte de guerre, à l'arrivée des troupes allemandes, la citoyenneté britannique de Raoul Le Clézio est susceptible d'attirer l'attention des occupants, ce qui représentait un danger majeur pour sa famille. Ainsi Simone, enceinte, et sa famille prennent-ils alors la décision de fuir vers la France libre. L'attente inquiète des troupes et la fugue ont été narrativisées dans le roman *Ritournelle de la faim*. Que Jean-Marie voie le jour à Nice est donc un « pur hasard », selon ses propres mots. À sa naissance, il reçoit la nationalité britannique par son père et la nationalité française par sa mère, tous deux originaires de l'île Maurice, passée sous l'administration française en 1715, puis rattachée à l'Empire britannique en 1814 – de sorte que le père britannique de Le Clézio porte le patronyme breton de son ancêtre qui s'est exilé au lendemain de la Révolution. Aussi, dans un entretien récent, Le Clézio précise-t-il : « Je suis né en France, mais toute ma famille est de Maurice ». Il a encore affirmé qu'il se considère comme un exilé, étant élevé en France dans une famille dont les us et coutumes sont imprégnés par la culture mauricienne et par la nostalgie du pays (Chanda 2001). Entré dans le monde adulte à l'époque de la décolonisation, à l'âge de la conscription, il se retrouve face à la double menace d'être envoyé en Algérie en tant que citoyen français à l'instar de ses camarades de Nice ou de devoir suivre les troupes britanniques en Extrême-Orient.¹ Tenu de choisir, il renonce à sa nationalité britannique.

Comme nous venons d'indiquer plus haut, il n'hésite pas à acquérir la nationalité mauricienne dès que l'occasion lui en est offerte. C'est ainsi qu'il est souvent présenté comme franco-mauricien en plus de sa qualité d'écrivain « français ».

Ananda Devi, pour sa part, est née en 1957 à Trois Boutiques sur l'île Maurice de parents mauriciens dont l'origine se trouve dans la partie sud-est du sous-continent indien. Sa langue maternelle est le telugu de ses parents, largement parlé à Andhra Pradesh. Après des études à Londres qui aboutissent à un doctorat en anthropologie sociale, Devi s'installe pour quelque temps à Brazzaville, au Congo.

Même si c'est Ananda Devi qui porte plus expressément l'identité mauricienne, l'ascendance familiale sur l'île Maurice de Le Clézio est plus marquée et plus ancienne que celle de Devi. À sa naissance, sa famille s'était implantée sur l'île depuis une ou deux générations, tandis que les aïeux de Le Clézio se sont rendus sur l'île au lendemain de la Révolution : autrement dit, le lien qui réunit Le Clézio avec la France de ces ancêtres est plus faible que celui qui relie Devi à l'Inde. Dans cette perspective, il est moins français qu'elle n'est indienne, et pourtant c'est lui le Français.

¹ Il échappera aux deux en allant à Bangkok au sein de la Coopération, avant d'être muté au Mexique.

Les deux auteurs d'origine mauricienne ont fait un trajet inverse – tandis qu'Ananda Devi vit à Ferney-Voltaire à la frontière franco-suisse depuis 1989, Jean-Marie Le Clézio, après son départ dans les années 1960, a passé l'essentiel de son temps hors de France, de Bangkok au Mexique, du Panama aux États-Unis. Depuis presque quarante ans, il vit principalement à Albuquerque, au Nouveau Mexique ou encore, plus récemment, en Chine et en Corée, si bien que des deux, c'est Ananda Devi qui a passé davantage de temps en France en y résidant de manière permanente depuis trente ans.

Le Clézio vit à Nice en 1963 quand paraît son premier roman aux éditions Gallimard, *Le Procès-verbal*, primé avec le prix Renaudot. La presse de l'époque parle d'un Niçois timide et taciturne. En 2003, à l'occasion de la parution de *Révolutions*, il est encore qualifié de « Niçois d'origine mauricienne » (Michel 2003). Comme il l'a expliqué, et comme mentionné plus haut, il est « niçois » uniquement de naissance : il y a passé son enfance et sa jeunesse. Encore plus récemment, avec la sortie d'*Alma*, son dernier roman aux éditions Gallimard à ce jour, personne ne remettrait en question sa francité. Il va de soi qu'il est français et que ce qu'il produit est de la plus haute littérature française plutôt que de la littérature « francophone ».

Devi publie son premier recueil de nouvelles, *Solstices*, en 1977 aux éditions P. Mackay à Port Louis. Puis, elle passe par les Nouvelles éditions africaines et l'Harmattan avant de rejoindre les éditions Gallimard au tournant du siècle. « Mauricienne », elle incarne aux yeux de Nivoelisoa Galibert un exemple de la « diaspora indianocéanique francophone » (Galibert 2008) par son approche de la notion de nomadisme. Ananda Devi est donc tout autant mauricienne que J.M.G. Le Clézio est français.

On a reproché aux auteurs du « Manifeste pour une littérature-monde en français » de ne pas prendre en considération le droit d'autodéfinition de chacun. Cette critique semble pertinente dans le cas des deux écrivains concernés. En effet, dans un éloge célèbre de la langue française, Le Clézio affirme : « la langue française est mon seul pays, le seul lieu où j'habite » (Le Clézio 1993). Dans cet entretien, il affirme s'être retrouvé devant le choix entre le français et l'anglais comme langue d'expression. Ceci permet d'affirmer que, pour Le Clézio, la langue française l'emporte sur la nationalité française et que derrière l'emploi du français, il y a une réflexion qui aurait pu aboutir autrement. Ne dit-il pas dans l'incipit de cet article : « J'ai longtemps cru qu'on avait le choix de sa langue » ?

Ce n'est donc pas Le Clézio qui revendique expressément une identité française. Au contraire, il insiste sur ses racines mauriciennes : l'identité familiale de son enfance était plutôt mauricienne que française. Le sentiment d'altérité et d'exil est souligné par le fait qu'une fois installé en France, le père de l'auteur devra renouveler son permis de séjour à intervalles réguliers : le droit de vivre sur le sol français n'allait pas de soi.

L'identité d'Ananda Devi, de son côté, procède d'une hybridation qui transparaît dans ses textes. Galibert, la rattache au nomadisme, ce qui est la déterritorialisation par excellence : « plus qu'extérieur, l'exil est devenu un voyage intérieur, à la fois paysage mental et condition d'écriture » (Galibert 2008). Aux yeux de Galibert, Devi, en tant que nomade, n'est donc pas chez soi mais confiné dans une altérité, hors de l'île. Sa langue maternelle étant le telugu, elle a grandi dans la rencontre de cultures mauriciennes, à la présence du créole, de l'anglais et du français. Pour elle aussi, le français a été un choix, à côté de l'anglais, langue dans laquelle elle a rédigé sa thèse de doctorat.

Dans un article, Susanne Janssen (2001) démontre comment l'édition britannique, par son triage des romans nigériens à publier, dirige les auteurs nigériens vers des formes d'expression qui ne leur sont pas propres en leur attribuant un genre désuet auquel ils sont forcés de s'aligner afin de pouvoir se faire publier. La forme prédéterminée précède le contenu. Nous pouvons nous demander si l'exil comme condition d'écriture ne serait pas un moyen de ceux que Janssen appelle les *gatekeepers*, « les gardiens de la littérature » de créer une attente de la part du public et de l'édition, qui, tant une camisole force l'auteure de rester « mauricienne » ou « exilée » par ses choix de thématiques et par son style. Notons d'ailleurs que Le Clézio s'identifie et s'autodéfinit comme exilé, sans que pourtant sa production soit renvoyée à la position d'une littérature d'exil, même si les thèmes de l'exil et de l'altérité sont très présents dans ses textes.

Littérature française ou littérature francophone ?

Les prémisses de la réflexion posées, nous analyserons le positionnement de la littérature française face à la littérature francophone à partir des questions formulées par Jorge Caldéron dans un article plutôt critique et néanmoins pertinent au sujet du manifeste de 2007 (Caldéron 2013).

La première de ces questions touche à l'origine géographique et familiale de l'écrivain. Pour être considéré comme un écrivain français, faut-il être né en France de parents « français » ? Des deux auteurs étudiés, seul Le Clézio remplit le critère d'être né sur le sol français. Il semble aussi que sa mère détienne la nationalité française : du moins s'était-elle installée en France bien avant la naissance de Jean-Marie, tandis que le père

de Le Clézio était citoyen anglais. Rappelons que l'île Maurice a acquis son indépendance en 1968, après la naissance des deux écrivains, ce qui fait qu'aucun d'eux, ni leurs parents ne peuvent être nés citoyens mauriciens.

Suivant Caldéron, la deuxième question à se poser est celle de la résidence : faut-il habiter en France de manière permanente depuis un certain nombre d'années pour être considéré écrivain français ? Le Clézio a certes passé les vingt premières années de sa vie en France, à l'exception d'un séjour d'une année au Nigéria, mais cela fait plus de quarante ans qu'il a élu domicile ailleurs, principalement aux États-Unis. Selon ce critère, après les décades passées au Nouveau Mexique, on pourrait le considérer comme un auteur américain d'expression française. Ce que nul ne fait. Il est français, ou bien franco-mauricien, ou bien un Français d'origine mauricienne, ou encore parfois un Mauricien installé à Albuquerque.

Devi réside de manière permanente en France depuis 1989. Elle est qualifiée d'auteure de l'Océan indien, de Mauricienne.² En 1999, elle confie à Marie Abraham : « Si j'ai quitté mon pays, je n'ai pas l'impression d'être en exil, un mot que je n'aime pas. Je crois davantage emporter mon pays et mon écriture partout où je vais. » Notons qu'elle dit avoir « quitté son pays », en résidant en France, ce qui suggère que c'est bien l'île Maurice et non la France qui serait « son pays » en premier lieu. De plus, elle emporte son pays avec elle. Si elle a besoin de le faire, c'est parce que son pays ne serait pas autrement là où elle se trouve, à savoir en France. Selon ce critère de période de résidence, la Française serait plutôt Ananda Devi que Jean-Marie Gustave Le Clézio. Or, elle n'est pas automatiquement considérée comme telle. Des deux premiers critères, il semble que le lieu de naissance l'emporte sur la longueur de la période de séjour sur terre française.

Nous revenons ici à la question d'autodéfinition, que les deux semblent pourtant avoir exclu en cosignant le manifeste. En se définissant comme exilée, Devi aurait-elle plus de mal à passer dans la littérature française que si elle atténuait ses propos identitaires ? Le renoncement à sa propre identité est pourtant un prix fort cher à payer, surtout si le résultat en est si peu sûr. Le risque est plutôt qu'elle serait considérée comme une écrivaine mauricienne qui n'assume plus pleinement son identité.

Caldéron pose aussi la question vite écartée de la citoyenneté : faut-il avoir la citoyenneté française et des papiers d'identité qui le prouvent ? Le Clézio a désormais la double citoyenneté française et mauricienne. Il existe pourtant bon nombre de citoyens belges et suisses qui ont intégré parfaitement le champ de la littérature française. Il nous semble donc que la citoyenneté ne soit une condition ni suffisante ni nécessaire pour être considéré comme écrivain français.

La quatrième et dernière question est la plus complexe : naît-on écrivain français ou peut-on le devenir ? Et, parallèlement, est-il possible de cesser d'être écrivain français, par exemple en quittant la France et en optant pour une autre citoyenneté ou une autre langue d'expression ? Nous connaissons un certain nombre d'écrivains classés sous la bannière de la littérature française qui ne sont pas d'origine française. Pensons tout d'abord aux écrivains des aires de culture liminaires : de Belgique, de Suisse, du Luxembourg, qui représentent pourtant un cas particulier. Certains d'entre eux se sont inscrits dans la vie culturelle et littéraire française avec tellement d'aisance et de naturel que l'on ne se souvient pas toujours de leurs origines. Pensons à un Rousseau, une Yourcenar, un Simenon, une Nothomb. Cela se fait même au détriment d'une culture autonome francophone de leurs pays respectifs.³

Nombreux sont les écrivains venus d'ailleurs, dont les ouvrages sont considérés comme faisant partie de la littérature française. Ainsi une Irène Némirovsky, qui a abouti en France et qui a choisi le français comme langue de plume après beaucoup de péripéties. Le destin d'Andreï Makine est intéressant : il a le même âge qu'Ananda Devi et il s'est installé en France deux ans avant elle. De surcroît, né à Krasnoïarsk, il a grandi dans un contexte entièrement russe, hormis une dame âgée qui lui apprend le français. Pourtant, on le présente comme un écrivain français d'origine russe plutôt que comme un auteur russe d'expression française. En jetant un coup d'œil sur la liste des membres de l'Académie Française, nous y repérons le Chinois François Cheng, le Britannique Michael Edwards, le Libanais Amin Maalouf, le Russe Andreï Makine qui succède à l'Algérienne Assia Djebar, pour ne faire mention que de quelques exemples. Il est donc possible de devenir un véritable écrivain français, au moins dans le sens où l'on peut commencer à incarner la langue et la littérature françaises jusqu'au point d'accéder à un siège d'« immortel ». Il y a aussi l'exemple de Milan Kundera qui a fui la dictature en Tchécoslovaquie et qui désormais possède si bien la langue française qu'il a lui-même retraduit ses premiers romans en français, à l'instar de l'irlandais Samuel Beckett des années 1950 et 1960.

² Voir p.ex. la présentation par Véronique Bragard sur le site *Île en île* : « Parmi les auteurs de l'Océan Indien, Ananda Devi est considérée comme une figure centrale et des plus prolifiques ».

³ Voir à ce sujet p. 49 dans *Introduction aux littératures francophones. Afrique, Caraïbe, Maghreb* (2004) coordonné par Christiane Ndiaye, Josias Semujanga, Joubert Satyre, Nadia Ghalem.

Les cas de Devi et Le Clézio

La question que nous avons posée au début était de savoir sur quels critères Ananda Devi est définie comme une écrivaine francophone, tandis que Jean-Marie Gustave Le Clézio est un écrivain français. Nous avons vainement exploité une gamme de questions critiques proposées par Jorge Caldéron afin d'y trouver la réponse.

Il semble pourtant que le lieu de naissance soit important : en voyant le jour en France et des parents français, on améliore sa possibilité d'être étiqueté écrivain français.⁴ Si, de surcroît, l'écrivain se définit – ou se laisse définir – comme « français », il se peut que les autres le prennent au mot. Joue aussi le choix des thématiques : dans ses œuvres de fiction, Devi est plutôt restée dans le contexte culturel et géographique des pays de l'Océan Indien. Chez Le Clézio, les grandes thématiques et l'inscription de ses textes dans des espaces géographiques divers dévoilent une quête identitaire, ce qui n'a pourtant pas ébranlé sa position établie dans le champ littéraire français, mais lui donne une dimension d'écrivain et de citoyen du monde, justement celle qu'a saluée le jury du Prix Nobel. Dans les romans et nouvelles le clézien aussi, l'île Maurice figure fréquemment comme cadre du récit, et il partage avec Devi la présence de la thématique de l'exil dans ses ouvrages.

Plus important que le lieu de naissance est le lieu de publication du premier ouvrage : c'est souvent à la publication du premier livre que l'écrivain est créé comme tel aux yeux du grand public. Toute étiquette qu'on attribue à l'écrivain débutant, que ce soit la nationalité, le genre, les thèmes, parmi d'autres, semble très difficile à modifier ou changer, les uns plus difficiles que les autres. Au moment de son entrée sur la scène littéraire, Devi est une jeune fille mauricienne de quinze ans, son émergence remplit donc les conditions d'une littérature régionale. Selon la définition de Jacques Dubois, la littérature régionale est « géographiquement et culturellement coupée [...] des lieux dominants de production-diffusion et éloignée [...] des instances décisives de consécration » (Dubois 2005 : 191). En publiant hors de France, ou plus précisément hors de Paris, l'identité de l'écrivain est vouée à une altérité dont il sera difficile de sortir plus tard. Une maison d'édition de province sera moins cotée qu'une parisienne... Avec ses débuts à l'île Maurice, Ananda Devi s'inscrit dans une paratopie (Maingueneau : 2004) par rapport au champ littéraire français et son épiscentre parisien.

Nous avons bien dit « difficile » car la possibilité de changement d'étiquette subsiste. Parmi les exceptions à cette règle, notons le susmentionné académicien Michael Edwards. Il a fait ses débuts littéraires en anglais, de l'autre côté de la Manche, avant de migrer, puis s'inscrire dans la littérature française. Par contre, en 1963 quand Le Clézio est consacré écrivain avec la sortie de *Procès-Verbal*, c'est chez les éditions Gallimard, l'un des fleurons de l'édition française, que ce Niçois est publié. Il fait éclat à l'épicentre de la littérature française, et il y demeure depuis. Ses déplacements physiques et le lieu de son domicile ont très peu à faire avec ce fait. Encore aujourd'hui alors qu'il vient de publier un ouvrage en coréen, il reste un écrivain français, dont il faut attendre la traduction d'un de ses écrits en français.

Le choix de la langue de publication des débuts littéraires nous paraît particulièrement pertinent. Par un procédé paradoxal, il semble que, hormis les écrivains francophones de Suisse, de Belgique et du Luxembourg qui sont plus ou moins automatiquement intégrés dans le champ littéraire de l'Hexagone, le fait qu'un écrivain parle le français et qu'il fasse ses débuts en français, mais hors de France le définit davantage comme « francophone », dans le sens de non français, que s'il publie dans une autre langue avant le transfert vers la littérature d'expression française. En optant pour le français, un écrivain allophone pourra donc s'inscrire directement dans le centre de la littérature française, tandis qu'un écrivain d'expression française, qui a fait ses débuts littéraires dans la marge du champ littéraire français subira une marginalisation bien plus longue. Citons en guise d'exemples Michal Edwards et Andreï Makine, qui n'ont pas publié en français ailleurs avant de venir s'installer en France.

Le label d'altérité est même accordé par les institutions littéraires les plus prestigieuses. Que dire d'autre des collections des maisons d'éditions parisiennes telles que « Dauphin noir », « Lettres du Sud », « Encres noires », « Continents noirs » qui, par leurs noms et leurs choix d'écrivains mêmes, renvoient les contributeurs à une paratopie en marge de la littérature française, où les ouvrages reçoivent une partie de leur valeur symbolique de l'identité non-française des auteurs, comme opposition à ce qui est « français » ? En conséquence, ils seront appréciés en partie à partir de critères extratextuels telles les origines nationales ou

⁴ En suivant la discussion sur la littérature beure, on voit que ce n'est pourtant pas si simple : la majorité des auteurs beurs sont nés en France, et ils possèdent la citoyenneté française, sans pourtant toujours être considérés comme faisant partie de la « vraie » littérature, car marginalisés dans la paratopie d'une gamme de thématiques liées avant tout à l'immigration, à la précarité sociale et à la banlieue.

ethniques attribuées à l'écrivain. Nous avons bien vu plus haut que cette paratopie peut être imposée par les maisons d'édition plus qu'elle ne procède des choix stylistiques de l'écrivain en question. Cela veut dire que, si l'on veut analyser les traits particuliers des ouvrages publiés dans une collection renvoyant à une altérité, il se peut bien – il est même très probable – que ce que l'on trouverait en dire bien plus long sur les choix éditoriaux de la maison d'édition que sur le style ou les thématiques préférés des auteurs en question.

Cette perspective peut être renversée de sorte que la lisière du champ littéraire est prise comme centre. Ainsi Alain Mabanckou a-t-il employé le verbe « quitter » pour l'action de déplacement de ces collections capitalisant sur l'idée d'altérité vers le vaste pré de la littérature française : selon cette formule, grâce à *Ève de ses décombres*, Ananda Devi a quitté la collection « Continents noirs » pour la NRF, tous deux chez Gallimard. D'écrivaine francophone, elle a fait ses premiers pas d'Écrivaine au sens absolu du mot. Pourtant, elle n'est pas encore entièrement « française », l'institution de sa première légitimité d'écrivaine se situant hors du centre de la littérature française qu'est Paris. Même désormais installée au centre, au sens symbolique de se faire publier chez Gallimard hors d'une collection consacrée à la périphérie, elle porte avec elle l'empreinte d'écrivaine mauricienne. Tandis que par exemple un Andreï Makine est un écrivain français d'origine russe, Devi reste mauricienne, parfois mauricienne et française, mais pas une écrivaine française d'origine mauricienne. Pour elle, le cumul des critères de Caldéron : être d'expression française, résider depuis bien longtemps en France, se faire publier au centre de la littérature française, ne suffit pas pour autant pour faire d'elle une écrivaine française.

La compétition entre les littératures

Jusqu'à présent, nous avons traité de la question du statut de l'écrivain au sein du système littéraire d'expression française, et notamment par rapport au centre du système. En élargissant le champ de vision, nous pourrions voir les différents systèmes de consécration – fondées sur la nationalité ou sur la langue d'expression. Dans ce réseau, chaque système littéraire tend à se faire valoir par rapport aux autres systèmes concurrentiels. Les acteurs de la littérature française ont intérêt à se faire valoir et à se positionner de la meilleure manière possible face à, par exemple, la littérature espagnole ou la littérature allemande.

La meilleure manière de s'accorder une position supérieure aux autres consiste en la promotion des écrivains de la plus haute qualité. Faute de critères objectifs pour déterminer la qualité de tel ou tel écrivain ou bien encore de tel ou tel système littéraire, on s'appuie souvent sur les lauréats des prix internationaux les plus prestigieux. Or, un des prix du plus haut prestige étant le Prix Nobel de littérature, le système français, centré sur Paris, a tout intérêt de prendre ou garder Le Clézio sous son égide. Parallèlement, après l'attribution du prix à Le Clézio, les Mauriciens ont une tendance plus accrue de se l'approprier en l'évoquant comme un écrivain mauricien ou bien franco-mauricien, et par conséquent, de l'inscrire plus largement dans la littérature de l'Océan indien, ce qui prouverait en quelque sorte la qualité de cette littérature. C'est une chose d'autant plus curieuse qu'il n'a jamais résidé de manière permanente dans la région, mais qu'il est mauricien d'une part par ascendance familiale et d'autre part par procuration. Plus largement, cette logique d'attribution nationale d'un écrivain est plutôt arbitraire et pourrait amener à des étiquetages des plus fantaisistes. Il suffirait qu'un des parents de l'écrivain soit né ailleurs pour que le pays d'origine de ce parent le réclame et lui attribue l'identité nationale souhaitée. En guise d'exemple, Émile Zola, fils d'un père italien deviendrait un écrivain italien d'expression française.

Parmi les prix littéraires les plus prestigieux décernés à Devi figurent le prix des Cinq Continents et le prix RFO, les deux pour son roman *Ève de ses décombres* paru début 2006. Les deux prix sont explicitement destinés à des écrivains ou à des ouvrages s'inscrivant dans la francophonie, le dernier même « ayant un lien avec l'Outre-mer français ou les zones géographiques et géopolitiques environnantes ».⁵ Il s'agit donc d'un prix récompensant une littérature de la marge, de l'altérité. Ayant élu résidence permanente depuis bien des années en France, par ces prix, Ananda Devi est maintenue au centre de la littérature francophone et notamment de l'outre-mer, et par conséquent, tenue à l'écart du centre du champ littéraire de l'Hexagone. Les thématiques choisies par l'auteure motivent en quelque sorte la mise à distance : beaucoup de ses personnages principaux sont des marginaux qui vont à l'encontre des règles de la société et des convenances, dans un conflit entre le moderne et le traditionnel. Le rôle attribué aux traditions est notamment une chose que Janssen a noté au sujet de la littérature nigérienne anglophone dans l'article cité plus haut, où elle constate que le roman nigérien est plus traditionnel et traditionaliste que sa contrepartie anglaise. Selon elle, ce traditionalisme ne refléterait pas les idées et positions des écrivains nigériens, qui se sentent forcés de

⁵ « Prix RFO du livre », <http://www.academie-francaise.fr/prix-rfo-du-livre>, consulté le 15 février 2018.

s'y prêter afin de pouvoir faire publier ses ouvrages, dont les caractéristiques nigériennes procèderaient de contraintes extérieures imposées par les gardiens de la littérature.

Ainsi, l'identité française de l'un est soulignée du fait qu'il a reçu un prix international prestigieux, tandis que l'identité non-française de l'autre est mise en avant par le décernement des prix en premier lieu associés à des faits francophones, hors France.

Conclusion

Nous avons vu dans ce bref parcours des péripéties des deux écrivains qu'il n'existe pas de critère absolu pour classer un écrivain comme « français » plutôt que « francophone » ou l'inverse. Pour toutes les conditions posées, nous avons aisément pu trouver des contre-exemples. Il s'agit donc plus d'une convergence de facteurs que de critères fixes, plus de préjugés que de faits neutres. Pourtant, une fois le classement fait, les écrivains sont maintenus dans leurs positions respectives par le système littéraire, par exemple à travers les prix qu'on leur attribue, qui tout en primant leur activité littéraire les cantonnent de manière encore plus efficace dans l'identité littéraire qui est leur sort.

Déclaration de conflit d'intérêts

L'auteur n'a aucun intérêt concurrent à déclarer.

Bibliographie

- Abraham, M.** (1999). Ananda Devi, « L'Ile Maurice : Source inépuisable d'inspiration » (entretien), propos recueillis par Marie Abraham. <http://ile-en-ile.org/ananda-devi-lile-maurice-source-inepuisable-dinspiration/> consulté le 20 février 2018.
- Barbery, M.,** et al. (2007). Pour une « littérature-monde » en français. In : *Le Monde*, le 15 mars. http://www.lemonde.fr/livres/article/2007/03/15/des-ecrivains-plaident-pour-un-roman-en-francais-ouvert-sur-le-monde_883572_3260.html consulté le 20 février 2018.
- Bragard, V.** (2018). Ananda Devi. <https://ile-en-ile.org/devi/> consulté le 20 février 2018.
- Caldéron, J.** (2013). Les implications du manifeste « Pour une « littérature-monde » en français ». In : Francis, C. W., et Viau, R. (eds), *La littérature-monde : vers une dynamique repensée du centre et de la périphérie. Une introduction*, 29–50, 607. Leiden, Brill.
- Chanda, T.** (2001). La langue française est peut-être mon seul véritable pays, entretien avec J.-M. G. Le Clézio. *Label France*, 45.
- Chanda, T.** (2014). Francophonie paradoxale. In : *Le Monde diplomatique*, septembre. <https://www.monde-diplomatique.fr/2014/09/CHANDA/50795> consulté le 20 février 2018.
- Devi, A.** (1977). *Solstices*. Port Louis : Éditions P. Mackay.
- Devi, A.** (2006). *Ève de ses décombres*. Paris : Gallimard.
- Djavann, C.** (2006). *Comment peut-on être français*. Paris : J'ai lu.
- Dubois, J.** (2005). *L'institution de la littérature : essai*. Bruxelles : Labor.
- Galibert, N.** (2008). Quelques enjeux littéraires et stratégiques de la diaspora indianocéanique francophone : l'exemple d'Ananda Devi, L'ici et l'ailleurs. In : *Postcolonial Literatures of the Francophone Indian Ocean*, 2. e-France : an on-line *Journal of French Studies*.
- Janssen, S.** (2001). The empirical study of careers in literature and the arts. In : *The Psychology and Sociology of Literature : In Honor of Elrud Ibsch*, 323–357. John Benjamins Publishing, Amsterdam. DOI: <https://doi.org/10.1075/upal.35.19jan>
- Le Clézio, J. M. G.** (1963). *Le Procès-verbal*. Paris : Éditions Gallimard.
- Le Clézio, J. M. G.** (1993). Éloge de la langue française. In : *L'Express*, le 7 octobre. http://www.lexpress.fr/informations/eloge-de-la-langue-francaise_605707.html consulté le 20 février 2018.
- Le Clézio, J. M. G.** (2003). *Révolutions*. Paris : Éditions Gallimard.
- Le Clézio, J. M. G.** (2008). *Ritournelle de la faim*. Paris : Éditions Gallimard.
- Maingueneau, D.** (2004). *Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*. Paris : Armand Colin.
- Michel, N.** (2003). Le Clézio en quelques mots. In : *Jeune Afrique*. <http://www.jeuneafrique.com/132189/archives-thematique/le-clezio-en-quelques-mots/> consulté le 20 février 2018.
- Ndiaye, C.,** et al. (eds.) (2004). *Introduction aux littératures francophones. Afrique, Caraïbe, Maghreb*. Montréal : Presses universitaires de Montréal. DOI: <https://doi.org/10.14375/NP.9782760618756>

Page web

Prix RFO du livre. (2018). <http://www.academie-francaise.fr/prix-rfo-du-livre> consulté le 15 février.

How to cite this article: Westerlund, F. (2018). Le Mauricien français et la Mauricienne francophone. *Nordic Journal of Francophone Studies/Revue nordique des études francophones*, 1(1), pp.86–93, DOI: <https://doi.org/10.16993/rnef.7>

Submitted: 23 February 2018 **Accepted:** 11 April 2018 **Published:** 29 May 2018

Copyright: © 2018 The Author(s). This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC-BY 4.0), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited. See <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.



Nordic Journal of Francophone Studies/Revue nordique des études francophones
is a peer-reviewed open access journal published by Stockholm University Press.

OPEN ACCESS The Open Access icon, which is a stylized 'O' with a person inside, representing the concept of open access.